

Mémoire au Comité spécial sur la réforme électorale

Je m'appelle Jennifer Ross et je rédige clairement ce mémoire à titre de particulier. Je travaille à temps plein dans un bureau d'expertise comptable, et ce depuis 27 ans. J'occupe actuellement le poste de trésorière du Mouvement pour la représentation équitable au Canada (MREC), je suis fièrement membre du Parti libéral, et je siége au conseil de la Kitchener Centre Federal Liberal Association. Je suis également l'une des dirigeantes du caucus des libéraux en faveur d'une représentation équitable du MREC. J'oubliais, je fais également partie du chapitre de la région de Waterloo du Mouvement pour la représentation équitable au Canada. Je n'excelle pas dans l'art de flatter les gens ou de faire preuve de beaucoup de diplomatie dans mes propos. Je n'ai pas pour but d'insulter les gens, mais c'est ma façon de voir les choses. Je ne mâche pas mes mots.

Sommaire

J'ai suivi les réunions et les témoignages d'experts du Comité spécial sur la réforme électorale (ERRE) et j'aimerais vous souligner certaines questions et certains points qui, je crois, doivent recevoir davantage d'attention ou d'éclaircissements ou qui doivent tout simplement faire l'objet d'autres justifications. Ce sont l'égalité des témoins experts, les meilleurs deuxièmes, les voix qui comptent, le vote obligatoire, ainsi que la nécessité de se concentrer sur les sensibilités du citoyen ou de l'être humain.

Tous les experts ne sont pas égaux

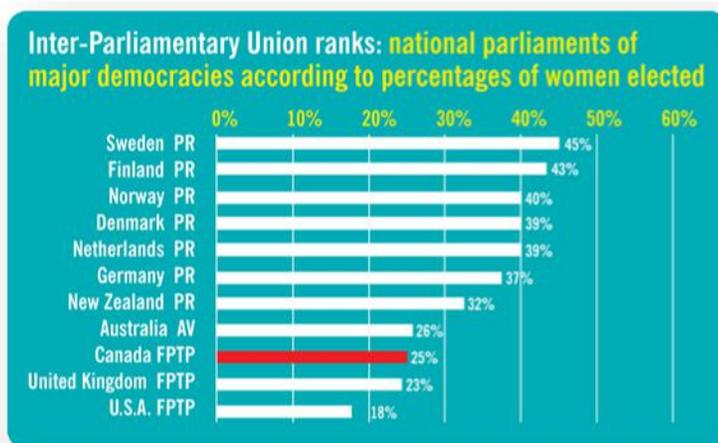
Il m'est arrivé d'être dérangée par ce qui semble une décision de traiter chaque témoin expert et son témoignage sur le même pied que tous les autres. Tous les témoins entendus au Comité méritent le respect et les remerciements des Canadiens et des membres du Comité. Cependant, cela ne signifie pas qu'ils sont tous égaux sur le plan de l'expertise et de la réputation ni que tous les témoignages sont également d'une vérité irréfutable.

Je citerai trois exemples pour m'assurer que vous comprenez bien ce que j'avance.

Melanee Thomas a affirmé dans sa présentation que « rien ne laisse croire » [TRADUCTION] que la représentation proportionnelle a pour effet d'une manière ou d'une autre d'augmenter la représentation des femmes. L'Australie se sert d'un système proportionnel à sa chambre haute et d'un système majoritaire à sa chambre basse. Il est ici question des mêmes électeurs, des mêmes enjeux, du

même calendrier—et le Sénat élit beaucoup plus de femmes. Voilà des preuves irréfutables. Toutefois, si vous désirez une étude confirmant le tout, vous pouvez consulter : <http://dx.doi.org/10.1080/14662040701317519> [EN ANGLAIS SEULEMENT] où vous trouverez ce qui suit : cette différence dans les taux de représentation féminine au Parlement de l’Australie ne peut être illustrée que par les différents systèmes électoraux utilisés par chaque chambre. Elle a présenté quelques arguments solides, mais ce thème n’en faisait pas partie.

En outre, dans les pays de l’OCDE, où la représentation des femmes fait l’objet d’un suivi, chaque pays qui se trouve au bas de la liste a recours à un système majoritaire et chaque pays en haut de la liste se sert d’un système proportionnel. Il est fantastique que l’Australie soit la ligne séparatrice entre le système proportionnel et le système majoritaire et qu’elle ait recours aux deux systèmes.



Patrice Dutil a qualifié cette situation de coïncidence.

Comme nous le savons, on peut faire dire ce que l’on veut aux statistiques. Les doreurs d’images excellent dans leur travail. Ces deux exemples sont faciles à comprendre et leur résultat est cohérent.

Le troisième exemple a trait à la satisfaction, que les membres du Comité semblent avoir largement fait valoir. Le professeur André Blais a témoigné le 27 juillet de ce qui suit : « La troisième étude visait à déterminer si les citoyens avaient une évaluation plus positive de la démocratie sous le régime de la RP. Il s’agit d’une étude avec Peter Loewen [...] Selon cette étude, si la RP est adoptée, les élections seront probablement perçues comme étant plus équitables, **mais il est peu probable que les gens soient plus satisfaits dans l'ensemble.** » Voici un lien menant à l’étude qu’il

cite : <http://individual.utoronto.ca/loewen/Researchfiles/Chapter%203%20-%20Electoral%20Reform.pdf> [EN ANGLAIS SEULEMENT]. Cette étude est intéressante et je vous en recommande fortement la lecture. Voici un aperçu de la conclusion : Il est important de noter que nous avons découvert deux effets cohérents et marqués liés aux systèmes électoraux. D'abord, nous avons établi que la disproportionnalité diminue de manière cohérente les évaluations faites par des personnes de l'équité et de la réceptivité de même que la satisfaction générale. Davantage de systèmes proportionnels rendent les gens plus satisfaits.

Quand un non-gagnant n'est pas un perdant

Dans une élection type du système majoritaire uninominal à un tour au Canada, de trois à huit candidats se livrent une lutte pour devenir le seul député de la circonscription. Dans ce scénario, il y a un gagnant et jusqu'à sept perdants. Soit.

Cependant, dans un système proportionnel, tel n'est tout simplement pas le cas. S'il s'agit du scrutin plurinominal et que la circonscription fait partie d'une région qui donne, disons, cinq sièges compensatoires, la circonscription pourrait donner le député de la circonscription et cinq autres. Il est très peu probable que tous les sièges compensatoires proviennent d'une seule circonscription et il s'agit là d'une autre raison pour laquelle le meilleur deuxième constitue une bonne méthode pour déterminer les sièges compensatoires. Ce serait alors presque impossible que toute la région obtienne le maximum de députés de la même circonscription, car il est évident que le meilleur deuxième prendrait davantage de voix, ce qui fait que le meilleur troisième n'aurait pas tendance à égaler le pourcentage du meilleur deuxième dans une autre circonscription.

L'exemple est plus facile à illustrer sous le régime du vote unique transférable (VUT), dans lequel le deuxième, le troisième et le quatrième « meilleur perdant » font partie d'un contingent de députés répartis dans un district de quatre députés. En d'autres termes, dans notre Constitution, la seule division est une division par province—la Constitution ne dit mot des circonscriptions, des régions et des districts. Examinons donc la situation. Le Québec compte 78 sièges. Le « gagnant » en 2015 était Nicola Di Iorio, qui a obtenu un pourcentage de 49,89 % en avant de son concurrent. Est-ce que ça signifie que le prochain est le « meilleur perdant »? Non, bien sûr! C'est bien sûr avantageux, parce qu'il se trouve que c'est notre cher président du Comité, Francis Scarpaleggia, et nous ne voudrions pas l'appeler « perdant » de quelque façon que ce soit, notamment si l'on considère ce que cela révèle au sujet des autres personnes du Québec. Non, les 78 du Québec sont des

« gagnants », car c'est le nombre de personnes qui ont le mandat d'être déclarées élues. Ce serait la même chose dans une région plurinomiale.

Les voix qui ne comptent pas

Les voix, même sous le régime du VUT qui donne à l'intention de l'électeur le plus d'expression, n'indiquent pas le « rejet » d'un candidat quoiqu'il serait tentant de le supposer si tous les candidats sauf un étaient classés sur un bulletin de VUT. Cependant, ça aurait pu être également un oubli. Même lors de la dernière élection, marquée par plusieurs campagnes en faveur de quiconque sauf les conservateurs, on ne peut supposer qu'une voix pour un candidat autre que le candidat conservateur constituait un rejet de ce candidat. Ce n'était tout simplement pas une voix pour ce candidat. Dans mon esprit, il est dangereux pour un député de mettre de l'avant l'idée des candidats « rejetés », car bon nombre d'entre vous avez été « rejetés » par la majorité des électeurs de votre circonscription même si vous avez remporté l'élection! C'est peut-être parce que vous **ne comptez pas** ces votes, peut-être inconsciemment, sinon vous ne soulèveriez pas la question des candidats « rejetés ».

Élections Canada a produit un très bon rapport sur les candidats **ayant obtenu le plus de votes** le soir de l'élection qui peut être téléchargé et consigné dans un chiffrier à partir de cet hyperlien <http://enr.elections.ca/ElectoralDistricts.aspx?lang=f> comme je l'ai fait, en me concentrant seulement sur le Québec. (Voir les pages sept et huit). Le rapport va droit au but et fait abstraction de l'information superflue. Vous avez remporté l'élection parce que vous avez obtenu plus de voix que le deuxième dans votre circonscription. Vous constaterez peut-être que dans l'exemple Di Iorio, qui précède, je n'ai pas utilisé le pourcentage des voix pour calculer son « statut de gagnant ». Je ne l'ai pas fait parce que dans la définition même du système majoritaire uninominal à un tour, c'est le candidat ayant obtenu le plus de voix qui l'emporte. Vous pouvez obtenir 32 % des voix et l'emporter, et vous pouvez obtenir 32 % des voix et perdre. C'est le pourcentage par rapport au deuxième qui **compte** parce que le reste des voix n'est absolument pas pertinent. Cette information n'est tellement pas pertinente que les autres candidats ne figurent même pas dans ce rapport. Ces autres voix. Ne. Comptent. Tout. Simplement. Pas. Elles ne comptent pas! Et tandis que les voix du concurrent comptaient dans le sens qu'il s'agissait de la barre à franchir, ces voix étaient tout à fait inutiles pour ce qui est d'amener au Parlement le représentant du choix des électeurs, ce qui est l'objet de l'élection dans une démocratie représentative.

Vote obligatoire

J'ai entrepris ce processus en étant tout à fait opposée au vote obligatoire. J'estimais qu'il était absurde de contraindre quelqu'un à voter lorsque la personne n'avait pas accordé d'attention aux candidats, aux partis, aux politiques et au programme. Cette façon de procéder diluerait les voix de ceux et celles d'entre nous qui accordons de l'attention à ces questions et dérangerait ceux et celles qui ne le font pas.

Toutefois, j'ai pris conscience que mon état d'esprit était orienté vers le système majoritaire uninominal à un tour ou vers le statu quo. Les Canadiens accorderaient vraisemblablement plus d'attention à la question si davantage d'*attention leur* était accordée comme ce serait fait si **personne**, peu importe le lieu de résidence ou le caractère limité de son avoir net, ne pouvait être éliminé ou tenu pour acquis par des partis et des candidats.

Je n'ai certes pas de problème à exiger des Canadiens qu'ils s'acquittent de leur obligation. C'est bien le moins que nous puissions faire pour bénéficier du très grand privilège de vivre dans ce pays fantastique. J'approuve le caractère obligatoire du devoir de juré, de remplir le recensement et de faire une déclaration de revenus. Pourquoi est-ce différent dans le cas du vote? Au moins tant qu'il existe la possibilité de répondre « aucune de ces réponses » ou de choisir une méthode similaire de ne voter pour aucun des candidats présentés. Dans mon esprit, il serait essentiel d'avoir la possibilité de ne choisir aucun candidat.

Je ne m'inquiérais pas tellement de la punition, quoiqu'il soit possible d'intégrer à la législation des conséquences applicables à la discrétion de la personne ou de l'organisme auquel vous ne remettez pas l'argent à des fins d'exécution. Je crois qu'il serait bon de combiner au caractère obligatoire de la mesure l'abaissement de l'âge à 16 ans, afin que les jeunes puissent acquérir à l'école une compréhension de base de la politique et des élections. Ils pourraient ensuite l'enseigner à leurs parents.

L'autre option qui pourrait permettre d'augmenter la participation électorale serait le retour au système de recensement. Cependant, il est vrai que ce système est extrêmement coûteux, fastidieux et peu pratique. J'estime toutefois qu'il

pourrait valoir la peine de soumettre au recensement toutes les personnes non soumises au processus de déclarations fiscales, et ce environ tous les dix ans.

Pour l'amour de l'humanité

Enfin, grâce aux témoignages que vous avez entendus à Ottawa, je sais que vous avez obtenu des renseignements vraiment utiles sur les études, l'analyse, les conséquences et les valeurs de la réforme électorale. L'émotion était toutefois absente et je ne suis pas certaine que votre tournée de présentation vous a donné l'élément le plus important de prise de décisions par des êtres humains. Je tenterai d'apporter les rectifications nécessaires, en fonction de ce qui m'a été rapporté ces dernières années.

Plus de la moitié des Canadiens peuvent se sentir exclus de notre démocratie représentative. Parce qu'ils le sont.

Vous plaisantez? Comment osez-vous! Le droit de vote dans une démocratie doit signifier davantage que la capacité d'apposer une marque sur un bulletin de vote. Ils font cela en Corée du Nord! Ce n'est pas un quelconque élément ésotérique, ça représente MON acceptation de me faire gouverner.

Pour moi, le fait de m'imposer des lois tout en ignorant mon point de vue sur ce que ces lois devraient être s'apparente davantage à une dictature de pacotille qu'à une démocratie.

C'est tordant! Ainsi, les grands partis qui possèdent de l'« expérience » et des « connaissances » pour gouverner ne peuvent faire le travail sans s'accorder des sièges supplémentaires? Eh bien, cette situation explique le déficit, l'inégalité de revenus, la pénurie d'emplois, et tout le reste qui cloche. Vous ne pouvez parvenir à gouverner comme vous le faites par la tromperie dans le contexte d'une élection.

À quoi ça sert? Mon vote n'a pas d'effet et il n'y a rien que je puisse faire pour changer quoi que ce soit. Je serais mieux de regarder Dancing with the Stars.

Le Mouvement pour la représentation équitable au Canada est une organisation démocratique nationale (nous utilisons le VUT pour nos élections) multipartite qui existe depuis maintenant 16 ans. Nous n'avons pas de fondation qui nous appuie, nos donateurs ne reçoivent pas de « récompense » financée par des contribuables, nous ne sommes pratiquement pas soutenus par des sociétés et des syndicats—notre fonctionnement repose sur la générosité de certains de nos

quelque 65 000 partisans, qui sont des citoyens du Canada. Et pourquoi les partisans nous maintiennent-ils à flot depuis 16 ans? **Parce que la RP est la bonne voie à emprunter.** Vous avez rencontré certains d'entre nous lors de consultations publiques et à vos audiences. Contrairement à l'opinion véhiculée dans les médias grand public, nous ne sommes pas invisibles et nous avons en commun notre passion pour notre pays et notre volonté d'en faire le meilleur pays possible.

Cependant, j'aimerais mentionner que nous pouvons faire valoir notre point de vue de cette façon parce qu'on peut soutenir que notre système général de gouvernance est vraiment le meilleur. Nos institutions sont sans égal, qu'il s'agisse de la Commission indépendante de délimitation des circonscriptions, d'Élections Canada, de notre Cour suprême et d'autres institutions. Nous parlons tout simplement de choisir nos parlementaires d'une meilleure façon, plus inclusive, plus démocratique et plus juste. Et même si je suis au courant qu'il s'agit d'un point de discussion libéral, j'y crois résolument.

C'est le Canada, et au Canada, nous pouvons toujours faire mieux!

Merci de votre écoute.

Jennifer Ross

Le Rapport des candidats qui ont reçu le plus de votes le soir de l'élection (Québec)

78 dép. à élire	Candidat ayant reçu le plus de votes	Nombre de votes exprimés	Candidat qui est arrivé second aux élections	Nombre de votes exprimés	Nombre total de votes valides dans la circonscription	Écart entre la 1 ^{re} et la 2 ^e place (nombre de votes)	Écart (en pourcentage)
1	Nicola Di Iorio	28 826	Rosannie Filato	6 611	44 531	22 215	49,89 %
2	Francis Scarpaleggia	39 965	Eric Girard	10 857	62 312	29 108	46,71 %
3	Stéphane Dion	24 832	Jimmy Yu	7 867	40 330	16 965	42,07 %
4	Pablo Rodriguez	29 211	Paulina Ayala	8 478	51 658	20 733	40,14 %
5	Frank Baylis	34 319	Valérie Assoulin	11 694	58 505	22 625	38,67 %
6	Emmanuel Dubourg	22 234	Gilles Lavoie	7 049	41 129	15 185	36,92 %
7	Maxime Bernier	32 910	Adam Veilleux	12 442	55 882	20 468	36,63 %
8	Marc Garneau	29 755	James Hughes	11 229	51 593	18 526	35,91 %
9	Anju Dhillon	29 974	Isabelle Morin	11 769	54 605	18 205	33,34 %
10	William Amos	34 154	Mathieu Ravnignat	14 090	62 625	20 064	32,04 %
11	Steven Blaney	31 872	Jacques Turgeon	12 961	62 598	18 911	30,21 %
12	Gérard Deltell	32 637	Youri Rousseau	13 852	64 683	18 785	29,04 %
13	Jacques Gourde	31 357	Claude Boucher	13 562	62 588	17 795	28,43 %
14	Alexandre Boulerice	28 672	Claude André	12 283	58 335	16 389	28,09 %
15	Fayçal El-Khoury	25 857	François Pilon	10 710	54 205	15 147	27,94 %
16	Marc Miller	25 491	Allison Turner	11 757	50 164	13 734	27,38 %
17	Steven MacKinnon	31 076	Françoise Boivin	15 352	57 800	15 724	27,20 %
18	Justin Trudeau	26 391	Anne Lagacé Do	13 132	50 770	13 259	26,12 %
19	Alexandra Mendès	28 818	Hoang Mai	14 075	57 260	14 743	25,75 %
20	Eva Nassif	25 082	France Duhamel	11 391	54 343	13 691	25,19 %
21	Peter Schiefke	30 550	Jamie Nicholls	14 627	65 528	15 923	24,30 %
22	Joël Godin	27 290	Yvonne Michaud	13 686	62 059	13 604	21,92 %
23	François-Philippe Cham	24 475	Jean-Yves Tremblay	12 245	58 947	12 230	20,75 %
24	Angelo Iacono	24 557	Rosane Doré Lef	13 225	55 169	11 332	20,54 %
25	Greg Fergus	28 478	Nycole Turmel	17 472	55 440	11 006	19,85 %
26	Denis Paradis	25 744	Catherine Lusson	14 383	58 675	11 361	19,36 %
27	Pierre Paul-Hus	24 608	Jean Côté	13 525	58 256	11 083	19,02 %
28	Rami Massé	14 378	Katrina Fleury-	7 641	36 356	6 737	18,53 %
29	Stéphane Lauzon	22 093	Chantal Crête	12 650	51 066	9 443	18,49 %
30	Yves Robillard	22 323	Marie-Josée	12 827	54 525	9 496	17,42 %
31	Mélanie Joly	26 026	Maria Mourani	16 684	55 567	9 342	16,81 %
32	Ruth Ellen Brosseau	22 942	Yves Perron	14 037	54 406	8 905	16,37 %
33	Louis Plamondon	20 871	Claude Carpentier	12 666	52 205	8 205	15,72 %
34	Pierre Breton	22 957	Claire Mailhot	13 945	58 920	9 012	15,30 %
35	Guy Caron	19 374	Pierre Cadieux	12 594	44 946	6 780	15,08 %

36 David Lametti	23 603 HÃ©Ã©Ã©Ã© LeBlanc	15 566	53 763	8 03714,95 %
37 Brenda Shanahan	20 245 Sophie StankÃ©	12 615	51 782	7 63014,73 %
38 Anthony Housefather	24 187 Robert Libman	18 201	48 051	5 98612,46 %
39 MarilÃ©Ã©ne Gill	17 338 Mario Tremblay	12 343	42 030	4 99511,88 %
40 Christine Moore	20 636 Claude Thibault	14 733	49 729	5 90311,87 %
41 Tom Mulcair	19 242 Rachel Bendayan	14 597	43 619	4 64510,65 %
42 Jean-Claude Poissant	20 993 Christian Picard	15 107	57 572	5 88610,22 %
43 HÃ©lÃ©ne LaverdiÃ©re	20 929 Gilles Duceppe	15 699	54 681	5 2309,56 %
44 Marie-Claude Bibeau	20 582 Jean Rousseau	15 300	55 811	5 2829,46 %
45 Luc ThÃ©riault	19 405 Louis-Charles Th u	14 484	53 009	4 9219,28 %
46 Sherry Romanado	18,301 Philippe Cloutier	13 974	51 707	4 3278,37 %
47 JoÃ©l Lightbound	21 516 Jean-Pierre	16 789	61 744	4 7277,66 %
48 Pierre-Luc Dusseault	21 410 Thomas "Tom" All	17 071	57 300	4 3397,57 %
49 Monique PauzÃ©	22 618 Adriana Dudas	17 798	65 211	4 8207,39 %
50 Luc Berthold	16 749 David Berthiaume	13 308	47 287	3 4417,28 %
51 Alain Rayes	18 505 Marc Desmarais	14 463	58 617	4 0426,90 %
52 Sylvie Boucher	16 903 Jean-Roger Vigneau	13 556	50 456	3 3476,63 %
53 Diane Lebouthillier	15 345 Philip Toone	12 885	39 617	2 4606,21 %
54 Ramez Ayoub	18 281 Alain Marginean	15 238	56 248	3 0435,41 %
55 Alupa Clarke	15 461 Raymond CÃ©Ã©Ã©	12 881	50 558	2 5805,10 %
56 Gabriel Ste-Marie	18 875 Michel Bourgeois	15 995	56 689	2 8805,08 %
57 Mario Beaulieu	18 545 Marie-Chantale	15 777	55 226	2 7685,01 %
58 Michel Boudrias	19 238 MichÃ©le Audette	16 316	58 284	2 9225,01 %
59 Romeo Saganash	12 778 Pierre Dufour	11 094	34 518	1 6844,88 %
60 Denis Lebel	18 393 GisÃ©le Dallaire	15 735	55 279	2 6584,81 %
61 Michel Picard	18 848 Catherine Fournie	16 460	57 917	2 3884,12 %
62 Jean Rioux	20 022 Hans Marotte	17 555	60 386	2 4674,09 %
63 FranÃ§ois Choquette	15 833 Pierre CÃ©Ã©Ã©	13 793	51 979	2 0403,92 %
64 Linda Lapointe	18 787 Laurin Liu	17 111	58 046	1 6762,89 %
65 David Graham	20 277 Johanne RÃ©Ã©Ã©	18 792	63 173	1 4852,35 %
66 RhÃ©Ã©al Fortin	18 157 Pierre Dionne	17 077	56 657	1 0801,91 %
67 Jean-Yves Duclos	15 566 Annick Papillon	14 566	53 867	1 0001,86 %
68 Matthew DubÃ©	20 641 Karine Desjardins	19 494	66 438	1 1471,73 %
69 Robert Aubin	19 193 Yvon Boivin	18 224	60 289	9691,61 %
70 Simon Marcil	18 710 MylÃ©Ã©ne Freeman	17 873	59 418	8371,41 %
71 Denis Lemieux	13 619 Dany Morin	13 019	43 805	6001,37 %
72 Anne Minh-Thu Quach	18 726 Robert SauvÃ©	17 955	61 535	7711,25 %
73 Pierre Nantel	18 171 Michael O'Grady	17 468	58 199	7031,21 %
74 Brigitte Sansoucy	15 578 RenÃ© Vincelette	14 980	54 369	5981,10 %
75 Marjolaine Boutin-Swee	16 034 Marwah Rizqy	15 534	51 904	5000,96 %
76 Karine Trudel	14 039 Marc Pettersen	13 700	48 103	3390,70 %
77 Bernard GÃ©nÃ©reux	14 274 Marie-JosÃ©e Nor	14 002	49 243	2720,55 %
78 Xavier Barsalou-Duval	17 007 Lucie Gagnon	16 794	59 390	2130,36 %

